

Le Précurseur,

On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N.° 5; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.

Journal de Lyon & du Midi.



LYON.

La session de 1821 vient de s'ouvrir; nous donnons aujourd'hui la séance royale, et le discours de la couronne.

La Grèce, en cet instant, va paraître oubliée; les politiques vont se distraire de leurs rêveries sur les secrets de la diplomatie, et des combinaisons de l'intérêt des puissances de l'Europe. On ne s'occupe plus en France que de la session nouvelle. Ne nous en étonnons pas: dans cette Grèce, inondée du sang des martyrs de la foi et des héros de la liberté, où tant de ruines majestueuses rappellent le souvenir de son antique splendeur, jadis on désertait les théâtres, on délaissait les Muses, les hymnes poétiques cessaient, quand de grands intérêts domestiques occupaient la patrie.

Chacun cherche à lire dans l'avenir, à deviner la marche future des choses. On attendait, avec une inquiète curiosité, le discours d'ouverture; il est connu, et les fictions recommencent. L'art augural de nos politiques sera tout aussi vain, plus vain peut-être qu'auparavant. Nous ne comprenons point assez le gouvernement représentatif. Fox lui-même, un des membres les plus éloquents de l'opposition anglaise, avouait la nécessité des voiles répandus ordinairement sur les discours du trône. Dès-lors on ne raisonne plus que sur des hypothèses.

Faudra-t-il ranger parmi ces suppositions, soumises à quelque chance de probabilité, la nouvelle répétée dans le *Constitutionnel*, que le budget sera présenté aux chambres, dès le commencement de la session? Nous le souhaitons ardemment. Ces provisoires, ramenés à chaque session, sont aussi nuisibles à la marche du gouvernement, qu'aux intérêts des gouvernés; mais l'immensité du travail, l'excuse si commode des occupations incidentes et journalières des bureaux, sont un obstacle qui se jouera toujours des résolutions les plus sévères. On sait d'ailleurs que les administrations départementales n'ont point encore envoyé leurs budgets.

Au 1.^{er} de février expirera la loi de la censure des journaux. Le ministère demandera-t-il de nouveaux délais pour soumettre à la chambre une loi définitive sur la liberté de la presse dans l'intérêt des feuilles littéraires? Ces feuilles resteront-elles encore en tutelle, et pour combien de temps? Cette question se complique chaque jour davantage; la première difficulté à résoudre ne serait-elle pas de mettre en harmonie les intérêts de ces feuilles avec l'intérêt de la patrie? Ne faudrait-il pas encore soumettre à un examen rigoureux, les décisions arbitraires et sans appel de la censure, et savoir si les lacunes qu'on remarque dans tous les journaux, sont un voile jeté sur des vérités utiles, ou sur des assertions mensongères, si elles ne sont pas commandées à la complaisance servile, par l'amour-propre, la vanité et l'intérêt personnel.

Il est une grande question, celle de la propriété littéraire, qui paraît devoir être solennellement débattue à cette session. Un écrivain dont on apprécierait plus facilement l'élégance continue et la rare urbanité de style, si ses articles n'étaient perdus dans les longues colonnes du *Moniteur*, demandait en plaisantant, si la propriété des œuvres de Voltaire n'appartiendrait pas aussi bien au gouvernement qu'à M. Touquet. Cette question ressemble au passage dangereux de Carybde et de Scylla. D'un côté, il ne serait peut-être pas permis, même en plaisantant, de plaider pour M. Touquet contre le gouvernement; de l'autre, on serait exposé à la colère des amans jaloux de la liberté, qui ne verraient dans cette mesure qu'un privilège nuisible au développement des lumières, aux intérêts du commerce, qui s'offenseraient de voir la propriété littéraire assimilée à la propriété des choses, et l'intelligence traitée comme les pierres ou le sol.

Quand la lice sera ouverte aux opinions, nous reviendrons sur cet important sujet.

Aurons-nous une loi sur l'organisation communale et sera-t-elle apportée aux chambres, ou le projet restera-t-il encore dans les cartons du ministère? Le mieux, dit le proverbe, est l'ennemi du bien; mais pour cela faut-il rester dans un édifice bâti sur un sol mouvant?

Quelle sera l'attitude de la chambre des députés en présence du ministère? Le côté gauche a-t-il acquis de nouvelles forces? oui; et le centre? oui; et le côté droit? oui. — Voici le mot de l'énigme: le côté droit s'est recruté de quelques talens qui compenseront suffisamment les pertes qu'il a faites aux élections; le

centre sera plus nombreux; et deux ou trois députés iront s'asseoir sur les bancs de l'opposition. — Un ou deux porte-feuilles changeront de main et ne changeront rien aux affaires; les éléments de la chambre parlementaire resteront les mêmes qu'à la session précédente; on peut aussi prédire la continuation du système ministériel.

M. Castil-Blaze s'occupe de traduire la *Gazza Ladra* de Rossini; Lyon pourra bientôt jouir de ce nouveau chef-d'œuvre de la muse qui inspira le *Barbier*. La musique de la *Gazza*, moins vive, moins spirituelle que celle du *Barbier*, est plus riche, plus variée, plus dramatique.

— M. Baour-Lormian vient de publier la troisième et dernière traduction de la *Jérusalem* du Tasse. Nous en rendrons compte et nous tâcherons d'accorder notre admiration pour le Tasse avec les égards que nous devons au talent de l'auteur des *veillées poétiques*; car nous sommes forcés de le dire: Les amis même de M. Baour ne sont pas contents.

— Gagliani, abbé, petit-maître, philosophe, encyclopédiste, économiste, l'ami de Marmontel, le protégé de M.^e Geoffrin, eut pendant son séjour à Paris la réputation d'un homme aimable, d'un archéologue, d'un théologien, d'un grand humaniste. M. Suard dans ses *variétés* imprima un commentaire de l'abbé sur quelques passages d'Horace. MM. Campenon et Desprez viennent de le reproduire à la suite de leur traduction nouvelle de l'ami de Mécène et de Virgile. Quand nous examinerons ce travail, nous reviendrons sur le commentaire du spirituel napolitain.

Cet abbé Gagliani fait dans l'une de ses lettres l'éloge des Lyonnaises, qu'il accuse pourtant de légèreté. Assurément, si *l'art de plaire* (1) eût été écrit alors, elles n'auraient pas encouru ce cruel reproche de Gagliani. L'auteur, M. Lami, enseigne aux femmes la fidélité, comme on enseigne à lire ou à écrire; mais, sentant lui-même la difficulté du sujet, il ne s'y arrête que quelques pages; tout le reste du livre est consacré à *l'art de plaire*. Ce M. Lami n'est autre que M. Joyeux-St-Acre, auteur de *l'Essai critique sur l'indifférence en matière de religion*, lequel n'est autre que M. M***, rédacteur de la *Chronique*, espèce de journal dont vous n'avez peut-être pas entendu parler; lequel M** n'est autre que M. Mossé. Avis au spirituel et malin rédacteur du journal de la librairie.

CORRESPONDANCE.

PARIS, 5 novembre.

Les gens d'un certain parti s'étaient flattés d'avoir quelque ascendant sur l'opinion du général Bertrand, de le compter dans leurs rangs et d'opposer sa popularité à leurs adversaires. Ils avaient affecté de présenter à l'admiration publique ses talens militaires, ses actions d'éclat, son dévouement parfait, et de lui faire un titre de sa disgrâce. Aujourd'hui ils lui font un crime de l'ordonnance qui efface le passé et de la reconnaissance qu'elle lui inspire.

LIVOURNE, 30 octobre.

Des nouvelles récentes de l'archipel annoncent la prise de l'importante place de Tripolizza. La garnison faite prisonnière sur la brèche a été traitée avec les égards que lui méritait une longue et glorieuse défense. Les Grecs ont délivré un grand nombre d'otages, qui grâce à la position critique où se trouvait depuis longtemps la place, n'avaient pas éprouvé de mauvais traitemens.

La prise de Tripolizza a mis les Grecs en possession d'un matériel de guerre considérable. Cet avantage n'est pas le seul qu'ils retireront de cette importante conquête due aux dispositions sages et énergiques de l'archi-stratège prince Démétrius Ypsilanti. La reddition de cette place assurera désormais l'ordre intérieur dans la Morée, et la régularisation du gouvernement.

Le prince Démétrius Ypsilanti s'occupe dans ce moment à organiser plus régulièrement les quinze mille moraites qui sont sous ses ordres, et qui sont loin d'être aguerris et disciplinés comme les autres troupes hellènes. Des officiers européens ont été répartis à cet effet dans les différens corps. Un code militaire très-sévère a été proposé par l'Archistratège et adopté par le sénat suprême.

Un corps régulier d'artillerie a été formé dans la Morée. Dix-

(1) Un vol. in-18 avec fig. prix 3 fr. à Paris, chez les marchands de nouveautés; et à Lyon chez Manel.

2
huit officiers et trente-huit sous-officiers européens et qui ont servi dans cette arme en Allemagne, en Russie et dans la marine française, y ont été placés. Les soldats de ce corps sont partie Grecs, partie Italiens. Ceux-ci reçoivent une haute-paie considérable.

Six mille hommes, avec quinze pièces d'artillerie de campagne et trois cents chevaux, ont été dirigés au-delà de l'Isthme, sous les ordres du prince Cantacuzéno. L'archistratège doit rester encore dans la Morée, où on paraît vouloir sérieusement presser le siège de Patras.

Nous n'avons point de nouvelles fraîches de la Livadie et de la Macédoine. Dans l'Albanie, les Turcs tiennent la campagne avec des succès variés. Le commandement des corps de siège de Janina a été confié à Ebul-Kabat-Mahomet, pacha de Salonique, qui paraît vouloir reprendre l'offensive.

L'escadre grecque, forte de douze frégates et de cent quatre-vingt-deux bâtimens de moindre force, s'est montrée dans les eaux de Lepante. Elle forme trois divisions, dont une de quatre-vingts voiles, et paraît être à la recherche de l'escadre ottomane.

On la dit commandée en chef par le Navarque Tumbasi, qui a sous ses ordres les Navarques Alexis Anargyre, Nicolas Apostolo et Cozia.

Une affaire générale paraît devoir avoir lieu sous peu entre les deux escadres; je vous écrirai de suite si nous recevons quelques renseignemens à ce sujet.

NOUVELLES DIVERSES.

Nos nouvelles d'Allemagne vont jusqu'au 2 novembre inclusivement. A l'exception de l'Observateur autrichien dont nous avons reçu les numéros jusqu'au 28 octobre, et qui est très-insignifiant, tous les journaux s'accordent à annoncer des mesures hostiles de la part de la Porte. Nous rapporterons aux articles de l'extérieur ces différentes nouvelles.

— Le *Moniteur* du quatre novembre, contient :

1.° Une ordonnance du roi du treize novembre, qui soumet à un nouveau tarif d'importation les fers étrangers étirés au laminoir.

Ces fers seront mis à l'entrepôt, à dater de quinze jours après la publication de l'ordonnance, et ne pourront en être retirés pour la consommation, qu'autant qu'on acquittera le nouveau droit qui sera définitivement fixé par les chambres.

2.° Une ordonnance du dix-neuf octobre, publiée dans le *Moniteur* du quatre novembre, autorise la formation d'une compagnie anonyme pour l'achèvement du canal MONSIEUR. Le capital de cette association anonyme, est fixé à dix millions de francs.

3.° Une ordonnance qui rétablit dans chaque compagnie de gendarmerie un abonnement de remonte et de secours, et élève le tarif de soldé des sous-officiers et gendarmes.

4.° Une ordonnance portant que le corps de la gendarmerie d'élite fera partie de la garde royale.

5.° Une ordonnance qui facilite aux anciens militaires l'admission dans les compagnies sédentaires.

— Le *Bulletin des lois* publie l'ordonnance du Roi, en date du 24 septembre dernier, qui nomme pair de France M. le baron Pasquier; l'article 2 porte que, dans le cas où il viendrait à décéder sans postérité mâle, naturelle et légitime, ladite dignité de pair de France, sera transmise héréditairement à son frère puîné, Jules Pasquier, pour en jouir lui et sa descendance mâle, naturelle et légitime.

— Le Numéro 486 du *Bulletin des Lois*, qui a paru aujourd'hui, contient une ordonnance du Roi portant publication de la convention conclue, le 2 octobre dernier, entre S. M. le roi des Pays-Bas, pour l'extrac... n réciproque des déserteurs.

— Des lettres de la Grèce, reçues par la voie de l'Italie, portent qu'on avait parfaitement reçu les étrangers dans la Morée, pour épouser la cause des Grecs, et qu'ils avaient formé un corps européen en Étolie.

— On écrit de Colmar 29 octobre : M. le général Rapp, dont la santé paraissait près de se rétablir, est plus gravement indisposé aujourd'hui.

PARIS, 5 novembre.

Le Roi a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée le Roi a travaillé avec M. le président du conseil des ministres.

Il n'y a pas eu de réception le matin.

Les dames ont été reçues le soir.

A midi, les troupes de la garde montante ont relevé les différents postes du château. Il n'y a pas eu de parade.

Le Roi n'est pas sorti pour sa promenade ordinaire.

Les enfans de France ont été à Bagatelle.

— Beaucoup de pairs de France sont à leurs campagnes et ne se disposent pas, dit-on, à revenir à Paris avant quinze jours.

— M. Decaze est attendu de jour en jour à l'hôtel St.-Aulaire.

— Le roi a fait aujourd'hui, au Louvre, l'ouverture de la session des chambres.

S. M. est partie à une heure du château des Tuileries, en grand cortège.

Des salves d'artillerie ont annoncé le départ de S. M.

Une députation de douze de MM. les pairs, et une autre de vingt-cinq de MM. les députés des départemens, précédés par M.

le marquis de Brézé, grand-maître, et des officiers des cérémonies, sont allés recevoir le roi dans la pièce attenante à la galerie d'Apollon.

Le roi, après s'être arrêté quelques instans dans son cabinet, s'est rendu dans la séance.

A l'arrivée de S. M. toute l'assemblée s'est levée d'un mouvement spontané.

S. M. s'est placée sur son trône, ayant à sa droite MONSIEUR, et à sa gauche M. gr le duc d'Angoulême; M. gr le duc d'Orléans également à sa gauche.

A droite et à gauche des degrés de l'estrade du trône, étaient M. le président du conseil des ministres de S. M., MM. les ministres secrétaires - d'état, MM. les ministres - d'état, MM. les maréchaux de France, MM. les chevaliers des ordres du roi, MM. les grands-croix de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et de l'ordre royal de la légion-d'honneur, MM. les grands-officiers de la légion et commandeurs de l'ordre de Saint-Louis, nommés par le roi pour être de son cortège; six de MM. les conseillers-d'état, et six de MM. les maîtres de requêtes; MM. les pairs de France étaient placés sur les banquettes de l'enceinte circulaire, à la droite du roi, selon leur ordre de titre de pairie; MM. les députés des départemens étaient placés sur les banquettes de l'enceinte, à la gauche de Sa Majesté.

L'assemblée étant debout et découverte. le roi a dit : « Messieurs les pairs, asseyez-vous. » M. le chancelier de France a fait connaître à MM. les députés que S. M. leur permettait de s'asseoir.

L'assemblée a pris séance,

Le roi a prononcé le discours suivant :

MESSIEURS,

» C'est toujours avec confiance, et cette fois sous de favorables auspices, que je viens ouvrir votre session.

» Les années précédentes, j'ai dû vous associer à mes peines.

» Plus heureux aujourd'hui, je n'ai qu'à rendre grâce au Tout-Puissant de la protection constante qu'il accorde à la France. Le fils par qui le ciel a soulagé mes douleurs, croît avec la prospérité publique, et continue d'être pour moi une source de consolations et d'espérances. Cet enfant, mon cœur m'en répond, sera digne de nos vœux; il méritera l'amour dont mes peuples entourent son berceau.

» Mes relations avec les puissances étrangères n'ont pas cessé d'être amicales, et j'ai la ferme confiance qu'elles continueront de l'être.

» De grandes calamités affligent l'Orient. Espérons qu'elles approchent de leur terme, et que la prudence et le bon accord de toutes les puissances trouveront le moyen de satisfaire à ce que la religion, la politique et l'humanité peuvent justement demander.

» Les forces navales que, dans cette circonstance, j'ai dirigées sur les mers du Levant, ont atteint le but que je m'étais proposé; toujours elles ont efficacement protégé mes sujets, et souvent elles ont prêté au malheur un utile secours.

» Un fléau destructeur désole une partie de l'Espagne; j'ai prescrit et maintiendrai les précautions sévères qui défendent de la contagion, nos frontières de terre et de mer.

» Si nous portons nos regards sur l'intérieur, que de motifs n'avons nous pas de bénir la providence!

» Les sensibles progrès de l'industrie, de l'agriculture et des arts attestent ceux du commerce, et bientôt des voies nouvelles, en multipliant des moyens de communication et d'échanges, étendront le bien être général sur toutes les parties du royaume.

« La prospérité des finances, la clarté des comptes et la fidélité aux engagements ont affermi le crédit public et accru les ressources de l'Etat.

» L'époque à laquelle je vous ai convoqués, et les ordres que j'ai donnés pour que les lois de finance vous soient d'abord présentées, manifestent assez mon désir de mettre un terme aux demandes de crédits provisoires. Les chambres s'empresseront sans doute de seconder mes intentions.

» Notre heureuse situation et le retour de la tranquillité intérieure et extérieure nous ont déjà permis de diminuer le plus onéreux des impôts, celui qui attaque la reproduction à sa source, en surchargeant la propriété foncière. Les contribuables vont, dès la prochaine année, jouir intégralement de cette diminution. Je désire que, successivement, et dès que les besoins du service et la dignité de la France le permettront, les divers impôts, dont se compose le revenu public, soient étudiés, et, s'il se peut, allégés ou mieux répartis.

» Les lois sont respectées, les dépositaires de mon pouvoir se pénètrent chaque jour davantage de leur esprit; l'ordre et la discipline règnent dans mon armée.

» Partout les passions se calment, les défiances se dissipent, et j'aime à reconnaître, Messieurs, que, par votre loyale assistance, vous avez puissamment contribué à tous ces biens.

» Persévérons dans les sages mesures auxquelles il faut attribuer de si heureux résultats; persévérons dans cette unité de vues qui a si efficacement désarmé la malveillance et comprimé les derniers efforts de l'esprit de trouble et de désordre. Le repos de l'Europe n'y est pas moins intéressé que le nôtre. C'est ainsi que se développeront tous les sentimens généreux dont je sais que les cœurs abondent, et que vous appuieriez sur la roy

connaissance, l'amour et le respect de mes peuples, du trône protecteur de toutes leurs libertés. »

Le discours de S. M. terminé, M. le chancelier, après avoir pris les ordres du roi, a informé MM. les députés nouvellement élus et présents à la séance royale, que S. M. permettait qu'ils prêtassent serment devant elle; qu'il allait en lire la formule; que M. le ministre-secrétaire-d'état de l'intérieur ferait ensuite l'appel nominal, et que chacun de MM. les députés répondrait, debout et de sa place, ces mots: *Je le jure.*

M. le chancelier a lu la formule du serment ainsi conçu: « Je jure d'être fidèle au Roi, d'obéir à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal député.

Après que MM. les députés ont eu prêté serment, M. le chancelier a déclaré, au nom du Roi, que la session de la chambre des pairs et de la chambre des députés, pour l'année 1821 était ouverte, et que chacune d'elle était invitée à se réunir demain mardi dans le lieu respectif de ses séances, pour commencer le cours de ses travaux.

S. M. est descendue de son trône au bruit des plus vives acclamations de *vive le Roi!* qui se sont long-tems prolongées, et a été reconduite de la même manière qu'elle avait été reçue à son arrivée.

Des salves d'artillerie ont annoncé le retour de S. M. au château des Tuileries,

CHAMBRE DES DEPUTES.

Ordre du jour, du mardi 6 novembre 1821.

A midi séance publique pour le tirage des bureaux.

Réunion dans les bureaux pour la nomination des présidents et secrétaires, et pour la vérification des pouvoirs de MM. les députés, composant le cinquième renouvelé.

A quatre heures après-midi, M. gr le duc d'Angoulême, accompagné de M. de la Chatre, et trois de ses aides-de-camp, est parti pour Lille, en voiture de voyage.

M. de Serre, depuis qu'il est garde-des-sceaux, n'avait pas encore été remplacé dans sa place de premier président de la cour royale de Colmar. Le roi vient de lui donner un successeur; c'est M. Millet de Chevers, procureur-général dans le Haut-Rhin, qui le remplace. Celui-ci est remplacé par M. Desclaud, président de la chambre à la cour royale de Corse.

M. le baron de Sturmer, ambassadeur d'Autriche à Constantinople, est arrivé à Paris, et est descendu hôtel de Castellane, rue de Grenelle-Saint-Germain, n.º 67.

Les journaux anglais ne sont point arrivés aujourd'hui à Paris.

Par suite d'une rixe engagée au théâtre de la Porte Saint-Martin, entre le fils de M. le général Freyre et un officier de cavalerie de la garde royale, un duel a eu lieu entre eux au sortir de ce théâtre, à la lueur d'un réverbère, et M. Freyre en a été la victime. On assure que le ministère public dirige des poursuites à ce sujet.

Aujourd'hui, 5 novembre, on a reçu à Paris une lettre du docteur Pariset, adressée à sa famille dans laquelle il marque qu'il sort du lit, où il a été retenu par une maladie qui s'annonce avec tous les symptômes de la fièvre jaune; des sueurs survenues à propos lui ont donné quelques instans de repos. M. Bailly seul, a conservé la santé, et il se livre aux travaux de la commission avec toute l'activité possible. « Si nous échappons, dit M. Pariset, nous nous proposons de partir sur-le-champ. Nous pouvons nous flatter de connaître à fond la maladie, et sous tous les rapports. L'exemple de Mazet ne sortira jamais de devant mes yeux. »

On parle avec beaucoup d'éloges d'un poème en quatre chants, sur l'*Immortalité de l'âme*; les lectures qui en ont été faites dans plusieurs maisons où l'amour des lettres et de la poésie rassemble encore quelques fidèles, ont donné de ce poème une très-haute idée. Il sera mis en vente, le 15 de ce mois, chez Ladvoat, libraire, au Palais-Royal.

PIERRE, PAUL et JEAN ont été bien reçus au théâtre du Vaudeville. Ce petit drame est digne du succès qu'il a obtenu, surtout dans sa première partie. Les auteurs, demandés sans opposition, sont MM. Ourri et Sevrin.

La seconde représentation du *Dîner d'Emprunt* a été plus heureuse que la première. On y a beaucoup applaudi et très-peu sifflé.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE. -- Londres, 1.ºr novembre.

Fonds publics. -- Fête à la Banque.

« De la bourse, à midi.

» Bien que la banque soit fermée aujourd'hui, la bourse reste ouverte. Les spéculateurs en hausse et en baisse se portent mutuellement des atteintes. Les juifs spéculant en hausse, et ayant à faire des livraisons considérables, les joueurs à la baisse s'efforcent d'en produire une dans les consolidés, qui se sont faits ce matin à 77 1/2. »

Une lettre particulière de Hanovre, du 22 octobre, contient les détails suivans:

« Il n'a encore rien transpiré sur les délibérations des diplo-

mates assemblés ici; mais vous pouvez être certain qu'elles sont de la plus haute importance. Il serait inutile d'émettre une opinion sur le résultat des conférences. Il circule divers bruits ici, mais on ne saurait y ajouter foi. On pense généralement cependant qu'en cas de rupture avec la Russie, le cabinet de Vienne pencherait de notre côté. On n'est point aussi certain de la coopération de la France, mais le prochain courrier apportera, à ce que l'on croit, des dépêches qui s'exprimeront à ce sujet d'une manière décisive. La guerre à laquelle on s'attend entre la Russie et la Porte est, selon ce que je vois, très-populaire sur tout le continent, et l'on blâme hautement le système politique que nous croyons de notre intérêt de suivre. Un officier prussien avec lequel je conversais hier s'écria: « Comment l'Angleterre peut-elle se dire l'amie de la liberté ou du christianisme quand elle distribue des bibles d'une main, et que de l'autre elle assiste les infidèles? » On sait d'ailleurs que les sentimens de la Russie sont prononcés contre nous. (Statesman.)

Les journaux de Dublin du 29 parlent de nouveaux désordres commis dans le sud-ouest de l'Irlande, malgré l'activité avec laquelle on prend des mesures pour mettre un terme à cet état de choses. Dans divers comtés, les magistrats se sont réunis à cet effet; et à Cork, il a été résolu de lever deux corps de volontaires et d'ouvrir une souscription pour récompenser ceux qui découvriront et arrêteront les coupables. Jusqu'à présent il serait difficile d'assigner la cause réelle de la conduite criminelle de ces individus. On a remarqué que le district le plus agité est près de New-Castle, d'où les derniers tenanciers furent renvoyés parce qu'ils ne payaient pas leurs loyers; on cite aussi une attaque faite sur une maison, et dont l'objet paraissait être de détruire les papiers d'un receveur de dîmes.

Le *Chronicle* assure que le général Bertrand ne doit qu'à la demande qu'il en a faite, et non à l'intervention de qui que ce soit, la permission qu'il a obtenue de rentrer en France.

NOUVELLES DE L'ORIENT.

TRIESTE, 21 Octobre.

Quoique notre gouvernement protège d'une manière très-efficace les Turcs contre les Hellènes, les Turcs n'en sont pas plus reconnaissans pour cela. Nous avons vu entrer ces jours passés dans notre port le capitaine autrichien Capaitich, qui avait un chargement considérable de grains; ayant rencontré la flotte ottomane, celle-ci l'a arrêté et l'a envoyé à Coron, en Morée, où il a été forcé de vendre ses grains à un prix très-modique; mais ce prix même ne lui a pas été payé, et il a éprouvé un dommage très-considérable.

D'après son rapport et celui de l'équipage, ils ont été tous cruellement maltraités par les Turcs. Sa déclaration porte que la flotte turque n'est forte que de quinze voiles; que trois corvettes s'en sont séparées pour attaquer une polacre grecque bien armée, et commandée par le capitaine Nicolas Calabochia. Mais malgré la grande supériorité des Turcs, les Grecs se défendirent comme des lions, et se battirent constamment pendant un jour et une nuit, jusqu'à ce que les trois corvettes turques, fortement maltraitées, furent obligées de se retirer. On remarque en général que les bâtimens de guerre turcs sont très-mal équipés, et ne savent pas du tout manœuvrer.

Il n'est que trop vrai que notre gouvernement vient d'adopter, à l'égard des Hellènes, le même système qui est suivi depuis plusieurs mois par le gouvernement anglais des îles Ioniques. Toute entrée et tout séjour dans les états Autrichiens sont formellement interdits à tous les Hellènes qui se sont prononcés contre la Porte; il est même défendu à tous les commandans de bâtimens de guerre et aux capitaines marchands autrichiens d'en recevoir à bord de leurs bâtimens. Ces commandans et capitaines seront responsables de tout le dommage qui pourra résulter au trésor public des frais du renvoi des fugitifs.

Il est constant que cette mesure frappe tous les habitans des îles de l'Archipel, de la Morée, de la Livadie, de l'Étolie et de l'Acarnanie, et un grand nombre d'habitans de l'Albanie, de l'Épire, de la Macédoine et de la Thessalie. On assure que le gouvernement ottoman a provoqué cette mesure, et qu'elle a été adoptée après diverses communications diplomatiques qui ont eu lieu précédemment.

CONSTANTINOPLE, 7 Octobre.

Le sort en est jeté, la guerre est déclarée à la Russie. Toutes les interventions des puissances chrétiennes ont été infructueuses. Dans le firman du grand seigneur qui a paru hier, et qui contient une suite d'ordres et d'instructions pour l'armement général des musulmans, prescrit par le Hatti Sherif du 20 septembre dernier, toutes les puissances chrétiennes à l'exception de la seule Grande-Bretagne, sont traitées avec dédain; on paraît vouloir jeter le gant à toutes.

Dans ce firman, S. H. déclare qu'elle se trouve déjà en guerre avec la nation *Russo-Grecque*, que l'existence de l'Islamisme et de l'empire ottoman est compromise, et qu'une levée en masse peut seule sauver l'état. On dit même (car nous n'avons osé sortir pour en entendre la publication), on dit que le Grand-Seigneur ajoute qu'il doit se considérer comme en état de guerre avec toute la chrétienté. Aussitôt que je pourrai obtenir une copie exacte du firman, je tâcherai de vous l'adresser, si toutefois les communications ne sont pas entièrement interrompues.

Vous pouvez, en attendant, regarder comme très-certaine la nouvelle de l'armement général des musulmans. Ma lettre vous arrivera par Belgrade; c'est la seule voie qui me paraisse encore sûre.

SEMLIN, 19 octobre.

Des tartares qui viennent d'arriver depuis trois jours, ont apporté à Belgrade l'ordre autographe du Grand-Seigneur, de faire prendre les armes à tous les croyans, depuis l'âge de dix jusqu'à soixante ans. Ce firman a été expédié en même tems à tous les bachas gouverneurs des provinces de la Turquie d'Asie et de la Turquie d'Europe. Dans ce moment toute la nation musulmane doit être en armes.

Constantinople sera la place d'armes et de rassemblement de tous les Turcs d'Asie; Saloniki, celle des Turcs de la Macédoine; Trawnik, de ceux de la Bosnie; Andrinople de ceux de la Bulgarie; Silistria, de ceux des provinces du Danube, et Belgrade de ceux de la Serbie. La solde des fantassins est fixée à vingt piastres turques par mois; les cavaliers recevront le double.

Vous concevez que je ne peux, pour le moment, vous donner d'autres détails.

ALLEMAGNE.

DUSSELDORF, 29 octobre.

Les frères Sommerguth, de Nenhalbersleben et Brunswick, ont entrepris la remonte de 6,000 chevaux pour l'armée française; ils font leurs achats dans les environs de Magdebourg.

— La ville de Brême a fait présenter au roi d'Angleterre des vins du Rhin et de la Moselle, d'une qualité incomparable. Le premier a été tiré de ce fameux tonneau des caves du sénat, qui a plus de trois cents ans d'ancienneté, et que l'on appelle la rose.

TRANSILVANIE.

HERMANSTADT, 17 octobre.

Il n'y a plus de doute sur la fin malheureuse du brave Jordacki. Voyant que le couvent de Seka allait être pris, et se trouvant hors d'état de quitter le lit où ses blessures le retenaient, il avait fait d'avance remplir son appartement de matières combustibles; il y a mis lui-même le feu quand il a vu que les barbares avaient forcé le couvent.

La Moldavie et la Valachie regorgent de troupes turques. Tous les jours il y arrive encore de nouveaux renforts.

SUEDE. — STOCKHOLM, le 21 octobre.

Il vient de s'élever une nouvelle secte religieuse, dont les principes menacent la Suède d'une peste morale. Le fondateur de cette secte qui prend le nom de *société de lecteurs*, est un soldat réformé: ses apôtres sont des paysans de la Bothnie.

Leur maxime fondamentale est que l'homme peut se sauver par la foi seulement, et que ses actions ne sont d'aucune importance. Ils ne lisent que la Bible et les ouvrages de Luther. Ils affectent un grand mépris et une grande aversion pour les prêtres de tous les cultes.

— C'est décidément le 5 novembre qu'aura lieu l'inauguration de la statue de Charles XIII. Tous les chefs de l'armée et de l'état civil seront présens à cette cérémonie. Le feu d'artifice qui terminera la journée doit être si considérable, que les pièces en sont préparées dans différentes villes à la fois, telles que Stockholm, Gothenbourg, Christianstadt et Carlscrona.

EFFETS PUBLICS du 5 novembre 1821.

Cinq pour cent cons. Jouiss. du 22 Sept. 1821. — 90 f. 89 f. 80 c. 95 c.
90c. 85c. 80c. 85c. 90c. 85c. 75c. 89 f. 70c. 75c.
Reconn. de liq. au p. j. du 22 Sept. 1821. — 99 f. 100. 5c. 15c. 10c.
Act. de la Banq. de Fr. J. du 1. er juillet 1821. — 1590 f.
Obl. de la ville de Paris. Jouiss. de Oct. 1821. — 1265 f.

PROSPECTUS.

LYON, par sa position topographique et ses relations, est un point central où le croisement des courriers s'opère de telle sorte, qu'il n'a fallu que mettre à profit cet avantage pour recueillir les matériaux nécessaires à la rédaction d'un Journal qui doit devancer tous les autres dans le midi de la France.

Le PRÉCURSEUR, sous son premier titre de *Journal de Lyon et du Midi*, a déjà obtenu assez d'encouragemens, pour que les éditeurs redoublent de soins et d'efforts à cette époque où la reprise des travaux législatifs va donner aux Journaux le plus vif intérêt. La session de 1821 est ouverte: les partis sont en présence, la lutte va commencer, et sans doute cette législature affermira la marche du gouvernement. Elle sera, plus que toute autre, chargée d'importantes discussions: la loi municipale et celle sur la liberté de la presse qui doit être portée dès le commencement, suffiraient pour rendre cette session remarquable, si l'empressement qu'a montré le ministère, en convoquant les chambres pour le 5 novembre, ne faisait pas prévoir des intentions nouvelles.

Les principes politiques du PRÉCURSEUR seront toujours la modération, l'attachement aux lois constitutionnelles et à la légitimité qu'elles garantissent. En un mot, le Roi et la Charte, la Charte et le Roi sans les séparer.

Les débats des assemblées législatives seront rendus avec exactitude, étendue et impartialité.

Le *Correspondant privé*, le *Correspondant littéraire*, et tous ceux des rédacteurs du *Précurseur* qui résident à Paris, ont été choisis parmi les écrivains du talent le plus remarquable.

Pour les nouvelles de Paris, les séances des Chambres législatives et judiciaires, le cours de la bourse, etc. etc.; pour l'Angleterre, les Pays-Bas et tout le Nord, un service particulier assure au *Précurseur*, à Lyon et dans le Midi, une priorité de vingt-quatre heures sur les Journaux de Paris.

Dans les cas extraordinaires et importans, tels que changement de ministres, destitutions ou promotions remarquables, morts ou naissances de grands personnages, etc.; le PRÉCURSEUR devancera les Journaux de Paris de 48 heures. Ces nouvelles seront apportées de Paris à Lyon en 36 heures.

C'est ainsi que nous est parvenu le discours du Roi, prononcé dans la séance d'ouverture de la session, le 5 novembre, que nous rapportons, aujourd'hui 7, et que les journaux de Paris ne donneront que le 9 à Lyon.

Les nouvelles d'Allemagne, par Strasbourg et la Suisse; de l'Orient, par Trieste et Livourne; de l'Espagne, par Bayonne et Toulouse; de l'Italie, directement, parviennent au *Précurseur* plusieurs jours avant qu'on ne les lise dans les Journaux de Paris.

Enfin, sans que le *Précurseur* ne néglige rien pour faire profiter ses lecteurs des avantages de sa position, si quelque chose lui échappait, il n'en sera pas pour cela devancé. Plus désireux de satisfaire leurs abonnés, que de ménager un vain amour propre, les éditeurs, riches de leur propre fonds, auront encore tous les Journaux de Paris pour suppléer à ce qui aurait pu leur manquer, si une nouvelle ne leur était pas parvenue par le service particulier.

Le Journal est toujours expédié avec régularité, et c'est en confondant notre feuille avec une autre, qu'on a quelquefois adressé aux éditeurs le reproche d'inexactitude.

